

La Gazette du SNPAC

JANVIER-FÉVRIER-MARS 2002

TRIMESTRIEL

NUMÉRO 18



Régression du droit ?

SNPAC : Nouveau Président

Textes officiels : avant-projet...



Le mot du Président



Adresse :

**SNPAC,
17 rue de la Bluterle,
94370 Sucy en Brie.**

<http://www.snpac.fr>

✉ : snpac @ snpac.fr



**06.60.58.51.48
06.70.03.71.10**



**06.61.02.51.48
01.45.17.52.73**

La Gazette du SNPAC :

Directeur de la
publication :
J. Amhis.

Rédacteur en chef :
H.J. Tawil

Comité de rédaction :
M. Amour, A. Mdahfar,
S. Bramli, E. Bogossian,
S. Dalkilic, F. Daoudi,
G. Darabu, M. Kassem,
M. Jamali, K. Kerrou,
M. Micheri, M.
Oudjhani, J. Sunda.

Impression : Thyssen
Impression, 91 Orsay.

N° de commission
paritaire :
0900S05332.

ISSN : 1292-2277



Cher(es) Ami(es),

C'est l'heure du bilan après 3 années à la tête du SNPAC. Je souhaite vous dire tout simplement que je suis satisfait que le SNPAC ait pu banaliser l'autorisation de l'exercice de la profession médicale, ait permis aux PADHUE d'accéder au statut de PH et, qu'enfin, le SNPAC ait lancé la procédure pour harmoniser la qualification de la spécialité en France.

Cependant, j'ai un seul regret, c'est que le SNPAC n'ait pas pu changer les esprits de certains pour que l'intégration des PADHUE soit REELLE ! En particulier, les esprits de certains directeurs d'établissement et d'Agences régionales d'hospitalisation, de certains chefs de service, de certains membres du jury pour le concours de PAC, PH et même pour la qualification ?!! Les PAC restent pour eux des praticiens de seconde catégorie !!!

La tutelle, en la personne de Mr Bernard KOUCHNER, a bien compris le rôle primordial des PADHUE dans l'équilibre sanitaire français, en attendant les effets positifs de l'augmentation récente du numerus clausus. Mais, pour faire tourner les hôpitaux, on continue à faire travailler plus les praticiens en les payant moins ! Ceci de deux façons, la première pour rembourser soit disant le prix de la formation comme les in-

ternes et la seconde est de faire perdurer les statuts précaires.

Mais l'avenir du SNPAC dans tout ça ? Je pense que le SNPAC devra répondre à trois questions :

- * Qui devra indemniser les PADHUE des préjudices morales, familiales et financiers subis pendant plusieurs années dans des statuts précaires ?
- * Quand précisément, le dernier PADHUE sera intégré réellement dans le corps sanitaire en France ?
- * Comment faire évoluer les quelques esprits pour qu'ils acceptent les PADHUE à leur côté ?

Le SNPAC devra poursuivre sa mission depuis sa fondation car il est la mémoire du passé, le gardien des acquis et le garant de l'avenir.

Enfin, je passe le flambeau à Serdar Dalkilic, qui est un des hommes actifs de notre syndicat. Le site internet, les améliorations du statut PAC, y compris les salaires et la sponsorship... c'est lui.

Serdar, je te souhaite bonne chance et je resterai à tes côtés.

Merci à vous tous, et surtout à tous les responsables du SNPAC, qui m'ont supporté pendant ces trois longues années présidentielles.

Dr Hani-Jean TAWIL

Concours PH 2001

... En effet, le SNPAC n'a pas cessé d'attirer l'attention de la tutelle, sur la partialité de certains jurys envers les PADHUE. Tout d'abord par anticipation, connaissant les tendances de certaines sociétés savantes et autres regroupements professionnels, et ce, dès la réforme du concours national de praticiens des établissements publics de santé en juin 1999. Puis, à plusieurs reprises, après la publication des résultats de la session 2000, notamment en chirurgie vasculaire.

Comment, selon vous, pourrait-on expliquer autrement un taux de réussite de 20 % parmi les PADHUE en chirurgie orthopédique, en chirurgie générale, en hématologie biologique et en pharmacie, alors que ce taux dépasse largement 60 % dans les autres spécialités ?

S'agit-il d'une liste d'aptitude, censée reconnaître la compétence et la capacité des candidats à assurer la fonction de PH ou bien d'une liste de censure avec une politique de "quotas d'étrangers" ?

Est-ce le passage obligé pour une intégration réelle, si chère à notre ministre, Mr Bernard Kouchner, et à vous-même ?

Enfin, le SNPAC se réserve le droit de déposer une plainte auprès du tribunal administratif si des irrégularités sont confirmées concernant le concours de PH, les épreuves de PAC ou même de l'examen en chi-



EXTRAITS du **Courrier** du 28 février 2002 adressé à la tutelle par le SNPAC. Pour plus d'informations ; tapez www.snpac.fr .

La Pharmacie hospitalière

Par courrier en date du 29 août 2000, l'organisation syndicale de pharmaciens hospitaliers S.N.P.H.P.U avait déposé auprès de vous un préavis de grève des jurys pour les épreuves nationales d'aptitude de Praticiens Adjointes Contractuels.

... ce syndicat avait émis beaucoup de réserves, voire adopté une position ouvertement hostile, quant à l'intégration des pharmaciens diplômés hors de l'Union Européenne dans le système de santé en France. Ajouter à cela des propos à caractères diffamatoires à l'encontre de nos collègues. L'institution hospitalière sait que les pharmaciens à diplômes étrangers ne sont aucunement une atteinte à l'excellence de la discipline, au contraire c'est une grande richesse pour son apport comme celui des médecins.

... Globalement, cette position d'hostilité, de confusion et de doute ne

répond aucunement à l'esprit de la loi C.M.U. Les pharmacies, à usage intérieur des établissements publics de santé, bénéficient largement du concours des pharmaciens de notre filière et ces derniers ont participé et participent encore pleinement à l'effort nécessaire afin que les hôpitaux mènent à bien leurs différentes missions inhérentes à l'exercice de l'art pharmaceutique comme cela est prévu à la fois dans la loi du 8 décembre 1992 et du décret du 26 décembre 2000 portant sur les P.U.I.

...et que la demande de création revendicative du S.N.P.H.P.U. de soixante dix postes de PAC et (ou) de PH pour les Pharmaciens dits « étrangers » est largement justifiée, car cette discipline en a grandement besoin pour ses différentes missions et également méritée par les concerné(e)s au regard de leurs services rendus.

Pour l'ensemble des raisons citées plus haut, nos adhérents pharmaciens hospitaliers, expriment beaucoup de craintes sur la participation des dirigeants du S.N.P.H.P.U dans les jurys des épreuves nationales d'aptitude aux fonctions de Praticiens Adjointes Contractuels et (ou) de Praticiens des Etablissements Publics de Santé, car en effet et à juste titre, ils estiment que les conditions de neutralité ne sont pas garanties pour être évaluées par des pharmaciens qui ne leur soient pas hostiles.

Même si nous privilégions toujours la discussion et la concertation, et que nous ne comptons pas remettre en cause le principe de l'indépendance des jurys et de leur souveraineté, cependant, nous sommes en droit d'exiger de la transparence et de l'équité dans le déroulement des épreuves.

Cotisation 2002 - SNPAC

La cotisation annuelle est de 50 euros qui concernera l'ensemble des PADHUE (PAC et AN-CIENS CONTRACTUELS (PAC ou associés non-PAC devenus praticiens hospitaliers ou libéraux), ASSOCIES NON-PAC et futurs PAC.

Le vendredi 8 mars 2002, le SNPAC a réuni pour sa 6^{ème} Assemblée Générale, ses adhérents pour faire le point, sur l'organisation interne, mais surtout la validation des nouveaux délégués régionaux, l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration, et l'élection des nouveaux membres du Bureau National.

Placée sous le thème de « **Quel est l'avenir du SNPAC ?** », cette 6^{ème} Assemblée Générale a eu lieu dans les nouveaux locaux des Laboratoires Aventis, au bord de la Seine, de 9 heures à 17 heures. Les membres du Bureau National et les adhérents ont consacré la journée à débattre des problèmes importants non encore résolus.

Le rapport moral du Secrétaire Général, le Docteur Khaldoun Kerrou, a fait transparaître un parcours plutôt positif du SNPAC, en rappelant les nombreux textes sous formes d'arrêtés, de décrets qui ont permis l'application des 3 dernières lois relatives à l'intégration des PADHUE (Praticien à Diplôme Hors Union Européenne) : La loi Veil en 1995, la loi CMU en 1999 et la loi sur la modernisation sociale de 2001. Le Secrétaire Général a rappelé avec modestie que le SNPAC a joué un rôle considérable auprès de la tutelle dans l'avancement de nos dossiers. Le SNPAC a contribué, souligne le Dr Kerrou, efficacement avec proposition concrète per-

mettant l'élaboration de certains textes officiels. Le SNPAC reste encore prudent et vigilant car l'intégration du PADHUE est loin d'être réelle. Le Secrétaire Général a insisté auprès des adhérents pour que le combat reste principalement local. Il rappelle à tous les responsables des Zones et des régions de redoubler de vigilance et de multiplier les contacts auprès des DRASS et auprès de leurs hôpitaux pour faire valoir les droits du PADHUE.

L'Assemblée Générale a approuvé le **bilan financier** présenté par le Trésorier. Le Docteur Fouad Daoudi a rappelé que seulement 60 % des adhérents ont cotisé pour 2001.



Le processus de **régionalisation** étant en cours, en l'absence de la Zone 2 dont le bureau n'est pas encore mis en place, tous les responsables de zones ont présenté le bilan de leur exercice. Les structures pour chaque zone

n'étant pas encore solidement établies. Le Dr Georges Darabu (Président de Zone 3) et le Dr Slim Bramli (Président de Zone 4) ont respectivement et succinctement présenté d'une part leur organisation, les difficultés rencontrées et d'autre part les difficultés d'intégration des PADHUE de leur Zone respective.

Les **délégations régionales** ont subi quelques remaniements. La Corse sera rattachée à la PACA sous la responsabilité du Dr Malik Mecheri, actuel délégué régional du SNPAC-PACA. Plusieurs délégués régionaux ont été élus, notamment : l'Aquitaine (Dr Gbrassim Lambert). Le Centre (Dr Raymond Mizele). Le Limou-

Champagne- Ardennes, de Franche Comté, d'Auvergne et de Bourgogne sont vacantes.

Le Dr Sunda a rappelé le **rôle des délégations** avec, comme objectif principal, de dégager une stratégie de travail sur le terrain. Il souligne l'importance et la nécessité d'une forte et solide représentation locale. Leur rôle principal consiste à la mise en œuvre des directives du Bureau National, l'analyse bidirectionnelle des besoins locaux des PADHUE. Enfin, la nécessité de constituer une carte régionale d'influence des PADHUE permettant de favoriser la compétitivité et l'équilibre national.

En guise de **mot du Président sortant**, le Dr Tawil a résumé le parcours du SNPAC depuis sa création en évoquant toutes les possibilités d'intégration des PADHUE, avec comme objectif principal la disparition totale des statuts précaires dont la date butoir proposée par le SNPAC serait celle du 1^{er} janvier 2006.

Le **Conseil d'Administration** a été renouvelé avec l'élection de 17 nouveaux membres dont 10 pour l'Île de France, 7 pour les Régions. Les candidats suivant sont élus : Les docteurs Kassem Maysoun, Amour Mohamed, Kerrou Khaldoun, Samir Mesbahy, Moussa Oudjhani, Mouloud Khaloufi, Saïd Aberrane, Dos Santos Christina, Nourdine Gharbi, Mourad El Bakkali, Abdou Chami,

Jacques Sunda, Slim Bramli, Malik Mecheri, Georges Darabu, Driss Sebar, Tawil Hani-Jean. Les candidats suivant ne sont pas élus : Dr Farid Toumi, Dr Fatima Kerrad, Mehdi Kouaouci et le Dr Abdemajid

Le **nouveau Bureau national** a été élu de la manière suivante : le Dr Serdar Dalkilic élu Président du SNPAC. Les Vice-Présidents sont le Dr Elvira Bogossian, le Dr Moussa Oudjhani, le Dr Maysoun Kassem. Le Dr Khaldoun Kerrou est élu délégué général. Le Dr Mdhafar Ayoub est élu secrétaire général. Les secrétaires adjoints sont le Dr Jamil Ahmis, le Dr Jacques Sunda et le Dr Hani-Jean Tawil. Le trésorier élu est le Dr Fouad Daoudi et son adjoint est le Dr Mohamed Amour. Le Dr Georges Darabu est élu responsable de la section « libéraux ». Le Dr Mohamed Jamali est élu responsable de la section « PH ». Le Dr Slim Bramli est élu responsable de la section « contractuel ».

L'après midi a été

consacrée à un **débat d'ordre général** avec, notamment, les doléances de plusieurs adhérents qui se voient encore injustement intégrés dans leurs hôpitaux respectifs. Pas de victoire non plus pour de nombreux PH anciennement PAC. On sait que seulement 420 PH anciens PAC sont en poste sur 1812 PH anciens PAC inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de praticiens hospitaliers, soit environ 23 % qui seraient en principe « intégrés » après 7 ans de lutte et plusieurs années de services rendus !! Si le président sortant, le Dr Tawil, reste optimiste sur certaines avancées notables : l'inscription à l'ordre des médecins des PADHUE avec en moyenne 6500 autorisations d'exercice de médecine (PAC et CSCT), le bénéfice de 20 jours de RTT. Il n'en reste pas moins que le PADHUE est toujours dans la précarité d'autant plus que leur moyenne d'âge est de 45 ans, assumant toujours le travail pénible dans les hôpitaux de périphérie, multi-

pliant les gardes de nuit pour arrondir leur salaire dans la mesure où, pour le même travail, leur salaire actuel est inférieur à 57 % par rapport au PH titulaire. De nombreux points restent encore obscurs, notamment l'accès au concours PAC qui est limité par la dernière session ; l'accès aux concours PAC est stoppé pour les pharmaciens, la transformation des postes PAC en postes PH qui est bloquée pendant que des nombreux PAC ne sont toujours pas en poste de PAC et les irrégularités dans le concours PH.

Le **SNPAC s'interroge**, souligne le Docteur Tawil, sur le retard de la publication des propositions faites au travers des 7 textes promis par la tutelle en faveur de l'intégration des PADHUE entre autres, donner la possibilité à tout PADHUE de pouvoir accéder aux concours PAC de leur spécialité, la commission de 10 ans tant attendu pour ceux qui ont épuisé toutes les chances et les voies d'intégration actuelle,

la représentation des PAC à la CME, la prime multi-établissements, les modalités légales de transformation des postes PAC en poste PH, la nouvelle procédure de qualification et enfin le nouveau statut des PADHUE.

L'Assemblée Générale se termine par le mot du nouveau Président le Dr Serdar Dalkilic qui a exprimé sa reconnaissance sur le travail effectué par ses prédécesseurs, par ailleurs il **s'engage solennellement** à poursuivre la ligne maîtresse qui fait la force du SNPAC et de pouvoir aboutir finalement vers une intégration parfaite du PADHUE. Le nouveau Président remercie l'assemblée présente sans oublier également les laboratoires AVENTIS et l'AGMF pour leur soutien depuis plusieurs années de partenariat.

18 mars 2002
Dr Jacques SUNDA
Dr Rafik DIAB



RECRUTEMENTS

CH de BOURGES

18016 Bourges
Service de Rééducation cardiologie
Recherche un cardiologue
PAC / PH
Contacter le Dr BOUNIOL
Tél : 02.48.48.48.20

CH de CHERBOURG (50)

Hôpital Louis Pasteur
Propose des postes PH

Contacter Mr BEST
Tél. : 02.33.20.76.10
Fax : 02.33.20.76.09

CH d'EMBRUN

05200 Embrun
Service de Médecine Poly.
Service des Urgences
Contacter Dr BANDITTINI
Tél. : 04.92.43.73.35

Structure 7 radiologues

St-Pierre, Le Tampon, St-Leu
recherche associé polyvalent
Contacter Dr Nadim Djellouli
Tél. : 06.92.72.42.20

CH Léon Binet

Service de Pédiatrie
77160 Provins
Recherche un PAC
Contacter Dr Borde
Tél. : 01.64.60.40.61
Fax : 01.64.60.41.23

Dr Salah Ghrib

PAC reçu, ancien DIS
Gastro-Entérologue
Recherche un poste PAC/PH
Contacter :
christelleghrib@aol.com

Entre octobre 2001 et janvier 2002, se sont déroulées, comme chaque année, les épreuves du concours national de praticien des établissements publics de santé. Cette année, 355 candidats ont été évalués par un jury de 28 pédiatres hospitaliers. La provenance géographique des membres du jury et des candidats couvrait l'ensemble du territoire français.

Le jury a été effaré par le manque cruel de pédiatres hospitaliers en France et notamment à Aubenas, Auxerre, Cahors, Carpentras, Cherbourg, Douai, Langres, Monceaux-Mines, Mulhouse, Sedan, Ville-neuve-Saint-Georges, Vitry-le-François et bien d'autres, sans qu'aucune région ne soit épargnée. Le jury n'a observé aucun centre hospitalier général, suffisamment doté en praticiens, pour assurer l'ensemble des tâches qui lui sont dévolues ; et, faut-il le préciser, aucun service n'est apparu excédentaire. Contrairement aux idées reçues, les CHU ne sont pas épargnés, à l'exemple de Limoges et de Nîmes où, dans ce dernier, il y a 3,5 équivalents temps pleins pour une néonatalogie de niveau III accueillant 7 000 naissances. Cet état de fait résulte, en grande partie, de la réduction drastique du nombre de médecins formés au début des années 1980, après la disparition des certificats d'études spécialisés (CES) de pédiatrie et la diminution du nombre de postes d'interne qui restait, dès lors, la seule voie de formation. Cette réduction des personnes formées, couplée à la pénibilité du travail inhérent à la continuité des soins, a contribué à la désertification de la spécialité.

Il s'agit d'une spirale infernale avec, actuellement, de nombreux postes

sans candidat du fait de l'absence d'attractivité (liée à une charge de travail trop lourde et même parfois inhumaine) rendant la tâche de ceux qui restent insoutenable. Cette pénurie est encore aggravée dans certaines régions par une mauvaise organisation du réseau pédiatrique. C'est ainsi que l'on demande des postes pour de petites maternités dont l'activité paraît insuffisante. Il n'est même pas question de comment les effets des différentes mesures réglementant le temps de travail, actuellement en discussion et la séniorisation des gardes d'urgence. Le manque de bras pour assurer les soins et le manque de temps pour assurer le maintien à niveau des connaissances entraînent, de fait, un conflit entre les obligations légales de se former et les impératifs de soins que la déontologie impose. La formation pédiatrique des candidats en 2002 était très variable, 105 candidats étaient anciens chefs de cliniques assistants, titulaires du diplôme d'études spécialisées en pédiatrie (DES) ; plus de 200 candidats non titulaires du DES étaient inscrits au concours de type II, ces derniers exerçant parfois depuis six à dix ans dans des conditions proches de l'esclavage. Cette formation n'est jamais acquise, elle nécessite une perpétuelle mise à niveau qui ne semble pas réalisable actuellement compte tenu de l'asphyxie dans laquelle se trouvent les services CHG et les CHU. Comment peut-on se former lorsqu'on est de garde 10 à 15 jours par mois en plus de l'activité clinique de jour ? Ces faits ont contraint le jury à placer sur la liste d'aptitude des candidats dont la formation est très inégale, même si tous ont un dossier considérable de services rendus. Voilà le constat fait par le jury du concours de PH au décours de ce tour de France de la pédiatrie. La

situation est insoutenable eu égard à la santé de nos enfants que nous n'avons eu de cesse d'améliorer. Il est important que tous les pédiatres prennent conscience de cet état de fait et qu'ils s'impliquent, à leur échelon, pour faire connaître autour d'eux les difficultés de leur profession. Il est impératif de former de nouveaux pédiatres afin de limiter au plus vite la durée de la pénurie qui va s'étendre sur dix ans au minimum, voire plus si la barre n'est pas redressée. Il faut envisager un recrutement international comme le pratiquent nos collègues canadiens ou européens. Encore faudrait-il que ce qui vient d'être mis en évidence et que nous vivons tous au quoti-

Pédiatres membres du jury du concours de PH 2002 et signataires :

A. Baruchel - CHU Saint-Louis - Paris, A. Bensman - CHU Trousseau - Paris, A.-M. Bertrand - CHU Besançon, D. Bouygues - CHG Montauban, J.-L. Charritat - CHU Trousseau - Paris, P. Chastagner - CHU Nancy, L. de Parscau du Plessi - CHU Morvan - Brest, T. Debillon - CHU Nantes, F. Deniau - CHG Dieppe, R. Dumas - CHU Montpellier, B. Faverge - CHG Martigues, D. Floret - CHU Herriot - Lyon, A. Grimfeld - CHU Trousseau - Paris, P. Juvet - CHU Necker-EM - Paris, I. Paut-Kone - CHU Nord - Marseille, P. Labrune - CHU A.-Béclère - Clamart, M.-D. Lamblin - CHU Lille, J. Landman - CHU Trousseau - Paris, C. Lejeune - CHU Colombes, R. Lenclen - CHG Poissy-St-Germain, G. Lenoir - CHU Necker-EM - Paris, P. Lutz - CHU Strasbourg, M. Meunier - CHG Fecamp, F. Monpoux - CHU Nice, J.-R. Nelson - CHG Libourne, J.-M. Saudubray - CHU Necker-EM - Paris, D. Sidi - CHU Necker-EM - Paris, J.-P. Tholon - CHG Château-Thierry.

RÉGRESSION DES CANDIDATS OU RÉGRESSION DU DROIT ?

Un certain nombre de médecins à diplômes étrangers, membres ou non du SNPAC rencontrent une situation profondément choquante.

Voici les faits :

Des épreuves d'aptitude à la fonction de Praticien Adjoint Contractuel et à la fonction de praticien hospitalier ont été organisées en 1998-1999-2000, puis en 2001. Certains candidats malheureux aux premières sessions, se sont représentés.

Chacun sait que les candidats doivent se soumettre à des épreuves théoriques écrites, des épreuves pratiques écrites et deux séries d'épreuves intitulées respectivement « services rendus » et « titres et travaux ». Jusque-là, rien à dire ! Il est légitime que soit vérifiée la compétence des candidats à travers toutes les facettes de la profession et/ou de la spé-

cialité considérées.

Mais là où le bât blesse, c'est lorsque l'on rapproche les relevés de notes attribuées à certains candidats aux différentes sessions.

Certains médecins voient leurs notes des épreuves « services rendus » ou « titres et travaux » divisées par 2, voire par 3, d'une session sur l'autre. Or, entre les sessions, le temps s'est écoulé, les années ont passé ; les médecins ont donc naturellement acquis plus d'expérience et plus de pratique. Certains ont même réussi des examens, obtenu des certificats, des diplômes, d'autres ont suivi des formations validantes qui ont nécessairement contribué à l'accroissement de leur compétence.

Or, les jurys « souverains » restent totalement insensibles à ces efforts.

On peut se poser des questions :

Faut-il penser que les jurys n'ont pas les moyens de constater une évolution de la compétence des candidats ?

Autre hypothèse, bien improbable, il faut le reconnaître : les formations dispensées et sanctionnées par des diplômes ou titres, font-elles régresser ceux qui les suivent ; ce qui justifierait alors l'effondrement des notes d'une session à l'autre ?

Faut-il vraiment s'interroger sur le caractère objectif de ces appréciations pour le moins surprenantes ?

Autant de questions qui demeurent sans réponse. Toutefois, elles révèlent des situations qui heurtent non seulement le bon sens et l'équité mais surtout la justice la plus élémentaire.

Etienne RIONDET
Avocat à la Cour de Paris



Voici les résultats du concours PH 2001 (arrêté de 25 février 2002). La liste officielle des postes PH est parue le 14 mars 2002. Félicitations très sincères du SNPAC aux 970

PAC admis au concours PH et bon courage aux 694 PAC non-admis, le SNPAC vous souhaite la réussite pour le concours 2002.

| CNPH | PLACES 2001 | CANDIDATS 2001 | | PH RECUS 2001 | | PLACES VACANTES 2002 |
|--------------|-------------|----------------|------|--------------------|------------|----------------------|
| TYPE I | 1397 | 1195 | | 1000 (84 %) | | 195 |
| TYPE II | 3878 | 3697 | | 2331 (63 %) | | 1366 |
| | | Non-Pac | PAC | Non-Pac | PAC | |
| | | 2014 | 1664 | 1361 (67 %) | 970 (57 %) | |
| TOTAL | 5275 | 4874 | | 3331 (68 %) | | 1561 |

Les PAC veulent la prime d'exercice public exclusif

Après que les chefs de clinique assistants aient obtenu le bénéfice de la prime de service exclusif, jusque là réservée aux praticiens hospitaliers (PH) n'ayant pas de secteur privé à l'hôpital, (« *Le Quotidien* »

du 21 janvier), le SNPAC (Syndicat national des praticiens adjoints contractuels) s'indigne. « *Les PAC* (tous médecins à diplôme extra-européen ayant réussi des épreuves nationales d'aptitude à l'exercice de la médecine à l'hôpital, ndlr) *consacrent toute leur activité à l'hôpital public. Ils demandent à toucher cette prime depuis sa création en mars 2000 Il faut que Bernard Kouchner nous reçoive de toute urgence à ce sujet*

», explique le Dr Hani-Jean Tawil, président du SNPAC. L'organisation s'inquiète par ailleurs de la manière, variable d'une région à une autre, dont les postes de PAC sont transformés en postes de PH quand leurs titulaires réussissent le concours de praticien hospitalier.

Le Quotidien du Médecin
du 29 janvier 2002



**Transformation des postes PAC en postes PH :
lettre du nouveau Président, le Dr Serdar Dalkilic**

Paris, le 21 mars 2002

Mr le Directeur,

J'ai l'honneur par la présente, d'attirer votre attention sur le problème de transformation des postes de PAC en postes de PH, pour les candidats admis au concours national de praticien des établissements publics de santé.

En effet, malgré le protocole d'accord du 13 mars 2000, ce processus est sévèrement bloqué à plusieurs niveaux, aussi bien hospitalier local qu'au niveau administratif régional et notamment les ARH qui utilisent le budget accordé exclusivement pour ces transformations à d'autres fins.

Le texte officiel censé préciser et clarifier le processus de ces transformations, demandé depuis près de deux ans par le SNPAC et promis à maintes reprises par vos services et notamment par Mr DE BEAUPUIS, lors de la réunion du 4 avril 2001, de la commission de suivi des accords du protocole du 13 mars 2000,

ce texte donc, n'est toujours pas paru !

Ce vide réglementaire et cette parole non respectée, laissent sur le terrain une totale confusion et ont ouvert la voie aux dérives budgétaires et réglementaires, à tous les niveaux, y compris au niveau des ARH. Sur 3 années de concours de PH, plus de 1850 candidats issus du statut de PAC ont été reçus et inscrits sur la liste d'aptitude. Seulement quelques centaines de postes ont été effectivement transformés. Pour 2001 il était question d'environ 700 transformations de postes or les informations provenant de nos délégués régionaux font état de 45 transformations en Ile-de-France (sur la centaine promise), 25 en Rhône-Alpes, 20 en PACA, etc.

Nous sommes très loin des 700 transformations !!!

Ainsi, ai-je l'honneur de solliciter votre intervention vigoureuse, afin que les recommandations retenues dans le protocole du 13 mars 2000 soit respectées et appliquées, qu'enfin un texte officiel sous forme d'ar-

rêté voire de circulaire ministérielle soit publié au plus vite, respectant ainsi les engagements de vos services et coupant court à toute manœuvre visant à détourner les fonds exclusivement alloués à la transformation des postes de PAC en PH, à quelque niveau que ce soit.

Faute d'une clarification rapide et urgente compte tenu du calendrier des demandes de postes, le SNPAC se réserve le droit de tirer les conséquences qu'imposent le constat de promesses non tenues et d'engagements non respectés.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons favorable de votre part, je vous prie de croire Monsieur le Directeur, en l'expression des nos salutations les plus distinguées.

Le Président du SNPAC
Dr Serdar DALKILIC



*** Guide & Annuaire du SNPAC : 1999 (loi CMU, le guide et l'annuaire des PAC),
2000 (Décret consolidé de statut PAC, l'annuaire des PADHUE),
2001 (Le guide et l'annuaire des PADHUE),
Envoyer un chèque d'une somme de 10 Euros à l'ordre du SNPAC.**

*** Les fascicules du SNPAC : * Les PADHUE en France, de 1972 à 2002 et après !?!
* La qualification des PADHUE en France.
* La régionalisation du SNPAC.
* Le statut PAC selon le SNPAC
Envoyer un chèque d'une somme de 5 Euros à l'ordre du SNPAC.**

**Pour faire la mise à jour, contacter le responsable,
Dr Jacques SUNDA : mav.sunda@wanadoo.fr / Tél. : 06.82.41.23.37**

LES REGIONS

| Code | REGION Année 2001 | Financé postes | Transf. faites postes | PAC/PH reçu | Crédits alloués postes/2002 |
|--------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|----------------|--------------------------------|
| 42 | ALSACE | 7 | 7 | 28 | 13 |
| 72 | AQUITAINE | 5 | 9 | 30 | 14 |
| 83 | AUVERGNE | 6 | 14 | 18 | 23 |
| 26 | BOURGOGNE | 12 | 15 | 33 | 27 |
| 53 | BRETAGNE | 7 | 25 | 21 | 36 |
| 24 | CENTRE | 16 | 16 | 48 | 30 |
| 21 | CHAMPAGNE | 8 | 5 | 27 | 15 |
| 94 | CORSE | 1 | 2 | 1 | 5 |
| 43 | FRANCHE-COMTE | 5 | 15 | 17 | 22 |
| 91 | LANGUEDOC-ROUSSILLON | 6 | 7 | 16 | 13 |
| 74 | LIMOUSIN | 3 | 15 | 13 | 21 |
| 41 | LORRAINE | 8 | 22 | 28 | 33 |
| 73 | MIDI-PYRENEES | 4 | 8 | 11 | 13 |
| 31 | NORD | 19 | 40 | 41 | 61 |
| 25 | BASSE-NORMANDIE | 8 | 10 | 18 | 18 |
| 23 | HAUTE-NORMANDIE* | 11 | 34 | 24 | 50 |
| 11 | REGION PARISIENNE | 63 | 47 | 219 | 123 |
| 52 | PAYS DE LA LOIRE | 10 | 23 | 33 | 36 |
| 22 | PICARDIE | 20 | 41 | 48 | 63 |
| 54 | POITOU-CHARENTES | 6 | 16 | 22 | 25 |
| 93 | PROVENCE COTE-D'AZUR | 13 | 9 | 33 | 24 |
| 82 | RHÔNE-ALPES* | 17 | 20 | 34 | 35 |
| 97 | MARTINIQUE-GUADELOUPE | 1 | 3 | 36 | 12 |
| 97 | La Réunion | 1 | 2 | | 3 |
| | Guyane | 1 | 3 | | 5 |
| TOTAL | | 261 | 414 | 780/872 | 720 |

Sources : DHOS, SNPAC

1ères journées des zones :



* **Janvier 2002 / Zone 1** (3 régions) : Ile de France, Paris et les Dom-Tom.

* **Novembre 2001 / Zone 2** (5 régions) : Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre.

* **Samedi 26 mai 2001 / Zone 3 Nancy** (7 régions) : Nord Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche Comté. Le coordinateur élu est le Dr Georges DRABU (CH Forbach), 06.80.21.04.82.

* **Samedi 16 juin 2001 / Zone 4** (5 régions) : Auvergne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes-Côte d'Azur et Corse. Le coordinateur élu est le Dr Slim Bramli (CH d'Avignon), 06.19.60.61.74.

* **Samedi 12 janvier 2002 à Bordeaux / Zone 5 (4 régions)** : Poitou Charentes, Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées. Le coordinateur élu est le Dr Mourad ElBakali (CH de Marmande), **06 09 70 18 37**.



EPREUVES PAC :

INFOS

**J.O. DU 1ER JANVIER
2002 (ARRÊTÉ DU
20/12/01)**

Les épreuves écrites des épreuves nationales d'aptitude à la fonction de praticien adjoint contractuel, prévues par l'arrêté du 27 septembre 2001, se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Pour les spécialités de la discipline biologie : le 16 mai 2002, à Poitiers ;

Pour les spécialités de la discipline chirurgie : le 3 mai 2002, à Toulouse ;

Pour les spécialités des disciplines médecine et radiologie-imagerie médicale : les 29 et 30 avril 2002, à Strasbourg ;

Pour la discipline psychiatrie : les 29 et 30 avril 2002, à Orléans ;

Pour la discipline pharmacie : les 27 et 28 mai 2002, à Dijon.

Commission de recours de 10 ans / PADHUE

Arrêté du 20 mars 2002 (JO du 3 avril 2002).

Art. 1er. - La commission de recours ...compétente pour l'exercice de la médecine, donne au ministre chargé de la santé un avis sur les demandes d'autorisation d'exercice de la médecine en France... Elle se prononce au vu des formations suivies et de l'expérience professionnelle acquise par les candidats, en particulier au cours des dix ans de fonctions hospitalières en France, quel que soit le statut sous lequel elles ont été effectuées.

Art. 2. - La commission est composée comme suit : - un membre du Conseil d'Etat, président ; -deux représentants du Conseil national de l'ordre des médecins ; - deux professeurs des universités-praticiens hospitaliers ; - un enseignant de médecine générale ; - trois praticiens hospitaliers ; - deux médecins à diplôme hors Union européenne, autorisés à exercer ; - un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; - le directeur général de la santé ou son représentant ; - le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ou son représentant.

Art. 3. - La commission de recours ne peut siéger valablement que si huit de ses membres sont présents...

Art. 4. - Peuvent saisir la commission de recours... les candidats répondant aux conditions suivantes :

1o Avoir subi sans succès au moins une fois les épreuves de vérification des connaissances (certificat de synthèse clinique et thérapeutique) organisées selon le régime en vigueur jusqu'au 31 décembre 2001 ;

Ou avoir subi sans succès au moins une fois les épreuves du concours d'accès à la fonction de praticien adjoint contractuel ;

2o Et avoir exercé en France, pendant au moins dix ans à la date de dépôt du dossier, des fonctions médicales dans un établissement de santé public ou participant au service public hospitalier, à temps plein ou à temps partiel.

Art. 5. - ... Les candidats doivent justifier de dix années de fonctions à la date à laquelle ils retournent leur dossier et au plus tard le 31 décembre 2003, aucun dossier ne pouvant être déposé après cette date.

Art. 6. - Le dossier de saisine de la commission de recours comprend :
- une pièce justificative de l'état civil du candidat, - une pièce justificative de sa nationalité, - copie de la ou des notifications des résultats obtenus aux épreuves du CSCT, PAC ou le refus d'autorisation d'exercice de la médecine.
- copie des diplômes, titres, certificats ;
- un état des services accomplis dans un ou des établissements de santé...
- le ou les avis motivés du ou des chefs de service ...



LISTES DES AUTORISATIONS DE LA PROFESSION (CSCT ET PAC)

- 262 médecins sont **autorisés à exercer la profession** (via CSCT) selon l'arrêté du 20 février 2002 (JO du 3 mars 2002) et 7 pharmaciens sont **autorisés à exercer la profession** (via CSCT et PAC) selon l'arrêté du 4 février 2002 (JO du 14 février 2002).

- 105 nouveaux médecins PAC sont **autorisés à exercer la profession** (via PAC) selon l'arrêté du 20 février 2002 (JO du 14 mars 2002) et 119 autres selon l'arrêté du 21 décembre 2001 (JO du 29 décembre 2001).

Pour les détails, tapez www.snpac.fr



PH et membre du SNPAC : c'est possible.

Cher collègue,

Je porte à votre connaissance que je ne suis plus praticien adjoint contractuel, j'ai actuellement le statut de Praticien Hospitalier et par conséquent, je ne crois pas pouvoir continuer au SNPAC et il faut que je m'inscrive au syndicat de Praticien Hospitalier.

Salah Al Bourgol , 11 mars 2002

REPONSE :

Cher Ami,

Je suis un peu surpris par ton courrier.

En effet, le SNPAC est membre de l'INPH, qui est l'INTER-SYNDICALE NATIONALE DES PRATICIENS HOSPITALIERS

Le SNPAC défend donc également les Praticiens Hospitaliers qui sont nombreux parmi ses adhérents.

Permetts-moi de citer comme exemple l'ancien président, le Dr Hani-Jean TAWIL, PH depuis un an et qui est resté à la tête du SNPAC jusqu'à l'assemblée générale du vendredi 8 mars dernier, où selon les statuts du SNPAC, il a cédé la place à un nouveau président, le Dr Serdar DALKILIC, lui aussi admis au concours de PH, sans pour autant quitter le syndicat puisque le Dr Hani-Jean Tawil est toujours dans le bureau du SNPAC, comme secrétaire adjoint. C'est le principe de l'alternance et de

la démocratie.

Je crois qu'aucun autre syndicat que le SNPAC ne saura mieux te défendre, cher Salah AL BOURGOL.

Je crois que pour défendre Salah, personne mieux que Hani, Jamil, Serdar, Adbdou, Mohamed, Fouad, Khaldoun, Slim, etc.. ne saurait le faire mieux, compte tenu du parcours commun et de l'histoire forte qui nous lie.

Sais-tu qu'il y a, au sein du syndicat, une section PH, une section contractuels et une section Libéraux?

Sais-tu que, depuis l'assemblée générale de mars 2000, le SNPAC est devenu le syndicat de tous les médecins ayant à l'origine un diplôme hors union européenne (PADHUE) ? Sais-tu qu'il s'agit depuis deux ans donc du syndicat national des praticiens adjoints, associés, et anciens contractuels et qu'étant membre de l'INPH depuis 1998 nous sommes donc aussi un syndicat de PH.

Je croyais que toutes ces informations étaient amplement véhiculées par nos flash PAC, gazette des PAC et surtout notre site Internet <http://www.snpac.fr> qui existe depuis 1998 mais je me rends compte que tout le monde n'est pas au courant .

J'espère t'avoir convaincu que ton intérêt est de rester au SNPAC qui saura te défendre mieux que n'importe quelle autre structure.

Dans l'espoir de te compter encore parmi nos adhérents, je te prie de recevoir mes meilleures salutations.

Dr Khaldoun Kerrou, Délégué général du SNPAC



Mr KOUCHNER et les PADHUE...

Chers amis,

Après ce que j'ai entendu à la dernière assemblée générale, je crois que beaucoup de chemin reste à faire avant la pleine régularisation des P.A.D.H.U.E. Je vous invite à lire ces deux passages que j'ai sélectionné de l'audition devant le sénat de Mr Bernard Kouchner, ministre de la santé et Mr Bernard Hoerni président du conseil national de l'ordre des médecins.

Vous pouvez lire aussi les deux auditions à cette adresse:<http://www.senat.fr>

En vous souhaitant bonne lecture. Amicalement

Dr A.Khène, Samedi 9 mars 2002.

1/ Extrait de l'audition de Mr Kouchner

M. Guy FISCHER - Monsieur le ministre, le problème des médecins à diplôme extra-communautaire va-t-il être traité définitivement ? Je suis ici loin du texte, mais le problème existe néanmoins !

M. LE MINISTRE - Je n'ai pas de réponse à cette question. Il existe une obligation de posséder un diplôme français. Je sais qu'ils sont mal payés, qu'ils sont utilisés tout le temps. Trouvez-moi la solution : je l'appliquerai ! Je crois que j'ai fait plus que tout le monde réuni pour leur permettre d'accéder aux

PAC, puis aux postes de PH.

Sur 8.000, plus de 7.000 sont régularisés. J'ai fait tout ce que j'ai pu, mais pour ceux-là, je ne peux rien faire ! Il y a là une vraie loi. Il faut que je change la loi.

Aurait-on le droit d'exercer, en France, avec un diplôme non français ? Pour le moment, on ne l'a pas ! Cela ouvre quand même la porte à un certain nombre de perspectives sur lesquelles il faut réfléchir.

Je partage votre sentiment sur l'injustice que cela constitue mais, pour le moment, monsieur Fischer, je n'ai pas de solution !

2/ Extrait de l'audition de Mr Bernard Hoerni, président du conseil de l'ordre des médecins

M. Guy FISCHER - Etant donné que 7.000 des 8.000 médecins à diplômes étrangers ont vu leur situation récemment réglée, pensez-vous que cette question est réglée ?

Professeur Bernard HOERNI - Les problèmes dans ce domaine sont en voie de règlement, mais ils ne sont pas tous réglés. Comme nous parlions de prévention, il aurait été judicieux que la puissance publique évite que ces questions apparaissent.

Le Quotidien de Médecin / 11 mars 2002 : Un nouveau président pour le SNPAC

Le Syndicat national des praticiens adjoints contractuels (SNPAC) s'est choisi un nouveau bureau. Son président est désormais le Dr Serdar Dalkilic, son délégué général est le Dr Khaldoun Kerrou, son secrétaire général, le Dr Ayoub Mdhafar. Le Dr Hani-Jean Tawil, qui présidait le SNPAC depuis six ans, devient le secrétaire adjoint de l'organisation.

Le Quotidien du Médecin du 08/03/2002 : Médecins à diplôme étranger : les PAC à la croisée des chemins

Le Syndicat national des praticiens adjoints contractuels (SNPAC), qui est devenu, avec près de 4 000 adhérents, l'une des plus grosses organisations de médecins de l'hôpital public, change aujourd'hui de président. Son nouveau pilote aura à gérer une situation insolite : la disparition programmée de ceux qu'il représente.

Réuni aujourd'hui à Paris en assemblée générale, le Syndicat national des praticiens adjoints contractuels - SNPAC (1) - doit se choisir un nouveau président.

Au bout de trois mandats, le Dr Hani-Jean Tawil passe la main. Il laisse à son successeur une maison prospère (autour de 3 800 adhérents, ce qui fait du SNPAC l'un des plus gros syndicats catégoriels de médecins hospitaliers et sans doute le plus représentatif puisque les PAC sont 5 100) et de nombreux dossiers bouclés. En quelques années, les médecins à diplôme étranger devenus praticiens adjoints contractuels (PAC) en passant des épreuves nationales d'aptitude à cette fonction ont réussi à faire parler d'eux dans deux textes de loi, ils ont obtenu un toilettage de leur statut et la possibilité de devenir praticiens hospitaliers (PH).

Les PAC ne sont pas arrivés au terme de leur combat. « Nous ne sommes toujours pas reconnus comme des médecins à part entière, estime le Dr Tawil, nous ne bénéficions pas par exemple de la prime de service public exclusif ni de la prime d'engagement qui va être allouée aux assistants. Nous ne siégeons pas dans les commissions médicales d'établissement (CME) de nos hôpitaux. Et nos salaires continuent de ne représenter que 57 % de ceux des PH. »

Faire évoluer les esprits

La clarification des modalités de transformation des postes de PAC en postes de PH quand leurs titulaires réussissent le concours est aussi une revendication non satisfaite du SNPAC. Hani-Jean Tawil insiste par ailleurs sur la nécessité de faire évoluer les esprits. Il explique que « les PAC sont intégrés aux listes de garde seniors des PH », que « quand ils deviennent PH, ils sont nombreux - plus de 34 %, NDLR - à occuper des postes laissés vacants » par leurs confrères à diplôme français, et s'indigne : « Un PAC, ce ne doit pas être seulement un praticien compétent la nuit ou les week-ends de juillet et d'août ! »

Il reste donc des batailles ciblées à livrer. Et le nouveau président du syndicat aura aussi à composer avec une situation singulière : l'inéluctable disparition des PAC. Ce statut est en effet destiné à s'éteindre rapidement. D'abord parce que, dès l'an prochain, la France ne formera plus de PAC - un nouveau système d'intégration des médecins diplômés hors d'Europe doit se mettre en place, basé sur les besoins des hôpitaux par spécialité. Ensuite, parce que sur les 4 500 PAC existants, beaucoup vont au fil des ans devenir PH - 1 700 le sont déjà - ou même s'installer en ville - entre 300 et 350 d'entre eux ont déjà sauté le pas, en ouvrant des cabinets de médecine générale.

Le problème du statut à partir de 2003

Rétréci ou polymorphe, le corps des PAC va obliger le Syndicat qui le défend à s'adapter. Conscient de la nécessité de cette mue, le Dr Tawil prépare le terrain : « Nous avons une grosse expérience de l'intégration des médecins à diplôme étranger dans le système français. Nous savons ce qu'il faut faire pour que ça marche, nous connaissons les recettes pour éviter les statuts précaires. »

Nul doute que le SNPAC va surveiller de près la création du statut que réservera l'Etat aux médecins à diplôme étranger à partir de 2003 (après avoir passé un concours, ceux-ci passeront trois ans en poste comme assistants spécialistes dans les hôpitaux avant d'obtenir la qualification dans la spécialité et de pouvoir devenir PH ou s'installer en ville) et se pencher aussi sur le sort des quelque 1 000 médecins diplômés hors d'Europe que le système, encore en vigueur, mettra théoriquement à la porte des hôpitaux français dans dix mois.

Karine PIGANEAU

(1) Le SNPAC est adhérent de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH).

*** Le Canard Enchaîné.
Mercredi 27 février 2002 : Des
moutons noirs chez les blouses
blanches.**

Le "sale boulot" de l'hôpital est très souvent assuré par des soutiers venus de l'étranger. Plutôt ingrats, les toubibs français les suspectent d'incompétence...

APRÈS neuf années passées avec un statut précaire à l'hôpital de Châteauroux, le Dr Batoko, chirurgien, vient de se voir refuser sa titularisation. Discret, cet Africain ne veut pas faire de vagues, car il pense que « *la situation finira par s'arranger* ». Mais ses propres confrères membres de la Conférence médicale Rétablissement (CME) ont pris le taureau par les cornes. Son collègue le Dr Ben Haddou, assistant associé en gynécologie, ne mâche pas ses mots: « *Voilà un cas exemplaire de ségrégation à l'égard des étrangers.* »

Perdu dans les faubourgs de l'agglomération berrichonne, le centre hospitalier de Châteauroux, ardoises et briquettes mélangées, marie les styles. Au sein des équipes saignantes, l'éclectisme est de mise. Sur les 80 médecins employés à temps plein, 12 ont obtenu leur doctorat en médecine dans un pays étranger. Ils font partie des quelque 8 000 praticiens exerçant en France et dotés d'un diplôme étranger qui, depuis quinze ans, ont été recrutés avec un statut précaire - pour assurer le « sale boulot ». Soit près du quart du corps médical hospitalier et la moitié des gardes de nuit. Des chiffres à la mesure de la crise de l'hôpital public : en France, 3 500 postes sont aujourd'hui déclarés vacants.

...A Châteauroux, comme dans

tous les hôpitaux périphériques, la présence des « étrangers » est indispensable pour faire tourner les services. Car les jeunes diplômés ne se bousculent pas pour exercer au fin fond de la province. Ni pour assurer les gardes de nuit. Même les prestigieux CHU peinent à recruter. « *Sur toute la région parisienne, on compte aujourd'hui un seul interne en chirurgie vasculaire* », déplorait publiquement, fin janvier, un des grands pontes de l'hôpital Georges Pompidou.

Formation à deux vitesses

Derrière la confraternité de bon aloi affichée par les intersyndicales hospitalières à l'égard de ces « confrères étrangers », le malaise est perceptible. Nombre de patrons « *font avec, puisqu'il le faut bien* », et disent intégrer des cursus étrangers « *quand ils sont bons* ». ...

Les représentants syndicaux des internes et chefs de clinique mènent depuis huit ans la fronde contre la « *régularisation sauvage* » des médecins étrangers, qui viendraient manger le pain des toubibs français. « *Nous avons milité pour l'organisation d'un examen sélectif, équivalent au concours de l'internat, explique André Nazac, vice-président de l'intersyndicale des chefs de clinique. On nous a traités de xénophobes, on a fini par la fermer.* »

A titre personnel, les chefs de clinique n'hésitent pas à livrer le fond de leur pensée sur les praticiens à diplôme étranger: « *compétence aléatoire, formation défailante* », « *succédanés de concours* »... « *On n'a pas intérêt à tomber malade n'importe où* », affirment ces mauvaises langues. Et chacun y va

de sa petite anecdote poujadiste sur le « *pédiatre thaïlandais d'un hôpital parisien qui ne parle pas français* », ou sur « *le gynécologue obstétricien venu de Syrie, charmant et volubile, mais incapable de réaliser une césarienne* ».

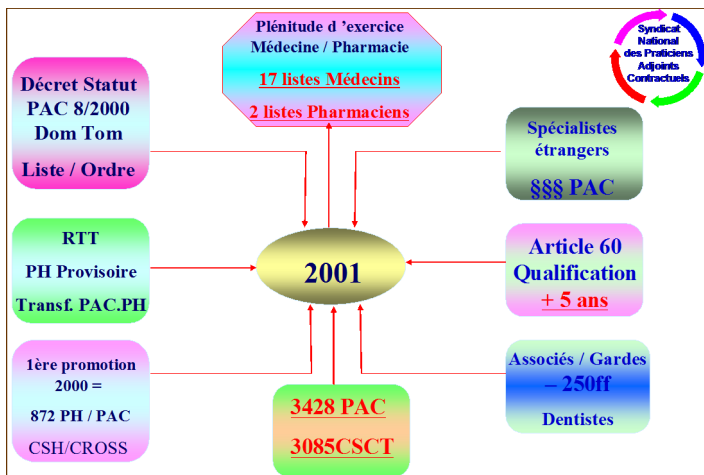
De leur côté, les médecins étrangers ne sont guère plus indulgents envers leurs confrères français. Dans son bureau de l'hôpital Tenon, Khaldoun Kerrou ironise sur le goût hexagonal pour les « *systèmes diplômants* », les « *comportements de bande* » et les « *pulsions excluantes* ».

Compte tenu du manque de médecins, accentué par l'arrivée des 35 heures, les « moutons noirs » de l'hôpital sont désormais en position de force et ont investi les spécialités désertées - urgences, radiologie, anesthésie... En psychiatrie, par exemple, les équipes hospitalières comptent près de 50 % de médecins à cursus étranger. « *Les alcooliques, les toxicomanes, les tentatives de suicide... Rien de très valorisant, et des situations stressantes, explique le Dr Rahal, psychiatre d'origine algérienne, récemment nommé à l'hôpital d'Eaubonne. Seuls les étrangers acceptent d'y aller.* »

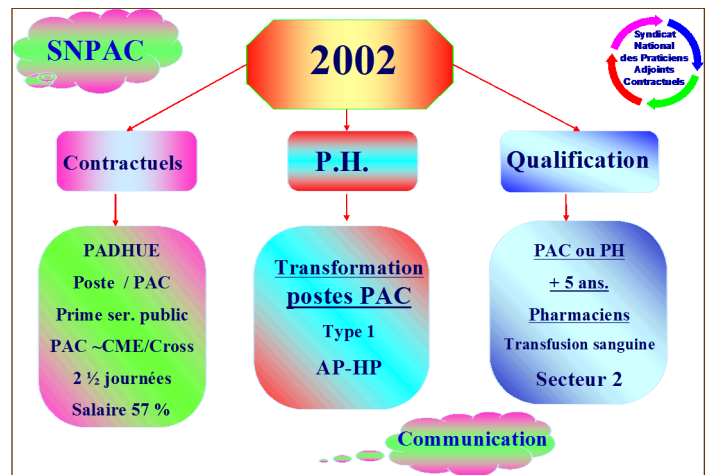
Même les hôpitaux universitaires parisiens, pré carré des mandarins, sont contraints de s'ouvrir. En radiologie, des postes de praticien à temps plein sont désormais occupés par des médecins venus d'ailleurs. Une petite révolution. Qui a son explication : là aussi, des gardes sont à prendre. Et les autochtones ne se pressent pas au portillon...

Reste qu'à 3 heures du matin, à l'hôpital, le malade, lui, est bien content de tomber sur une blouse blanche, française ou étrangère...

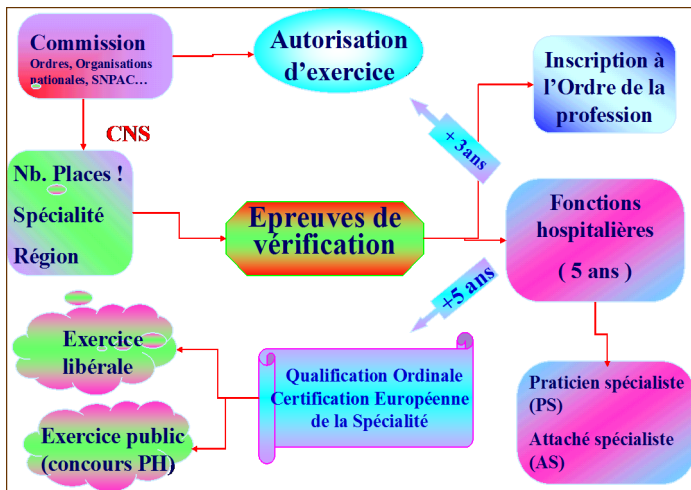
Les avant-projets des textes officiels...



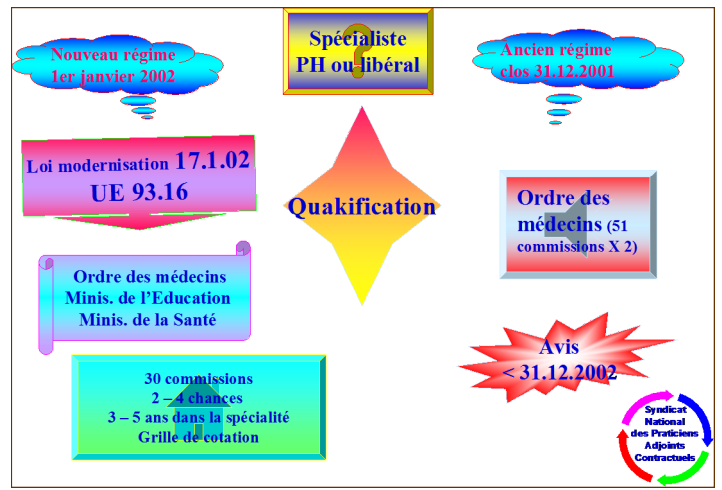
**Les acquis du SNPAC.
Nouveau statut : PADHUE 2002**



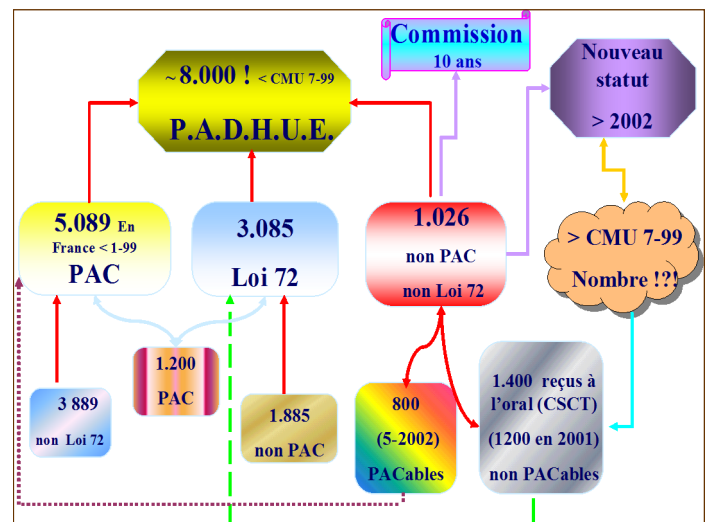
**L'avenir ...
La qualification : nouvelle procédure**



Loi CMU / juillet 1999. Avant et après...



Les 8000 PADHUE en France !!!



Dr Hani-Jean TAWIL



Dernière minute!



Mobilisation nationale le 25 avril 2002

Le SNPAC vient d'être reçu par le cabinet de Mr KOUCHNER, le bureau s'est réuni le 5 avril. Compte-tenu des blocages sur plusieurs dossiers concernant tous les PADHUE (Accès au PAC "dernière session" limité. Concours de PH... beaucoup d'irrégularités. Transformation de postes de PAC en PH bloquée !!! "Les PAC " toujours à moitié payés. Pas de prime d'exercice public exclusif. 4 Textes officiels toujours en attente. Blocage à l'intégration des chirurgiens-dentistes. Accès au PAC et au PH en Pharmacie stoppé !!!), une très forte mobilisation nationale est prévue pour le 25 avril 2002 :

1/ Une journée de grève et de mobilisation le jeudi 25 avril 2002 (Prenez R-D-V avec votre Directeur, avec le Président de la CME et avec le Directeur de l'ARH). Cette journée sera suivie par une grève de gardes de juillet et août prochain.

2/ L'interpellation par le SNPAC des candidats à la Présidentielle concernant l'intégration des PADHUE en France.

3/ Le dépôt d'un recours au Conseil d'Etat concernant le concours de PH 2001 dans certaines spécialités. Pour obtenir les détails, tapez www.snpac.fr

Les Délégués régionaux 2002

| REGIONS | CODE | DELEGUE REGIONAL | TELFONE |
|----------------------|------|--------------------|----------------|
| Alsace | 42 | CHAMI Abdri | 06.13.52.77.44 |
| Aquitaine | 72 | GBRASSIM Lambert | 06.09.42.50.90 |
| Auvergne | 83 | | |
| Bourgogne | 26 | | |
| Bretagne | 53 | SEBBAR Driss | 06.03.36.79.84 |
| Centre | 24 | MIZELE Raymond | 06.62.87.33.73 |
| Champagne | 21 | | |
| Corse | 94 | Mescheri Malik | 06.10.02.11.60 |
| Franche Comte | 43 | SABAH Remy | 06.88.39.68.50 |
| Languedoc Roussillon | 91 | BENBABAALI Mohamed | 04.66.68.33.31 |
| Limousin | 74 | GHARBI Nourdine | 01.60.35.95.31 |
| Lorraine | 41 | DARABU Georges | 06.80.21.04.82 |
| Midi-Pyrénées | 73 | BOETTO Sergio | 05.62.72.00.30 |
| Nord | 31 | SENDID Boualem | 03.20.97.06.24 |
| Basse Normandie | 25 | FADHIL Chakib | 02.33.45.05.77 |
| Haute Normandie | 23 | DOUSSIR Abdelkader | 06.24.31.03.90 |
| Ile de France | 11 | TURKMANI Alexandre | |
| Paris / AP-HP | 75 | OUDJHANI Moussa | 01.34.06.60.00 |
| Pays de la Loire | 52 | El Moatat Mohamed | 06.12.65.44.24 |
| Picardie | 22 | ALFASSA KONDA A. | 06.07.48.18.88 |
| Poitou-Charentes | 54 | ERRABIA Moulay | 05.49.83.83.33 |
| Provence Côte d'Azur | 93 | Mescheri Malik | 06.10.02.11.60 |
| Rhône Alpes | 82 | DENNAOUI Mustapha | 06.86.80.37.79 |
| La Réunion | 97 | EDMAR Abdelhfid | 02.62.57.19.68 |
| MartiniqueGuadeloupe | 97 | BIAO Thomas | 05.96.50.95.94 |
| Guyane | 97 | BELHABRI Souad | 06.94.40.69.19 |

MEMBRES DU BUREAU NATIONAL 2002

Président : DALKILIC Serdar
Tél. : 06.15.07.89.64

Délégué Général :
KERROU Khaldoun
Tél. : 06.70.03.71.10

Secrétaire général :
MDHAFAR Ayoub
Tél. : 06.63.07.22.34

Vice-Présidents :
BOGOSSIAN Elvira
Tél. : 06.19.19.60.89
KASSEM Maysoun
Tél. : 06.23.05.48.06
OUDJHANI Moussa
Tél. : 01.34.06.60.00

Secrétaires Adjointes :
SUNDA Jacques
Tél. : 06.82.41.23.37
AMHIS Jamil
Tél. : 06.60.58.51.48
TAWIL Hani-Jean
Tél. : 06.60.66.20.90

Trésorier : DAOUDI Fouad
Tél. : 06.86.03.46.44

Trésorier Adjoint :
AMOUR Mohamed
Tél. : 06.09.81.65.63

Section « Contractuels » :
BRAMLI Slim
Tél. : 06.19.60.61.74

Section « P.H. » :
JAMALI Mohamed
Tél. : 06.11.77.79.10

Section « Libéraux » :
DARABU Georges
Tél. : 06.80.21.04.82

Sommaire

| | |
|---|----------------|
| Le mot du Président | Page 2 |
| Concours PH 2001 !!! La pharmacie hospitalière !!! | Page 3 |
| AG du SNPAC : Vendredi 8 mars 2002 Recrutements | Pages 4 et 5 |
| La pédiatrie hospitalière est gravement sinistrée... | Page 6 |
| Régression des candidats ou régression du droit ? Résultats et statistiques du concours PH 2001 | Page 7 |
| Les PAC veulent la prime d'exercice public exclusif | Page 8 |
| Transformation des postes PAC en postes PH : lettre du nouveau Président, le Dr Serdar Dalkilic | Page 9 |
| Les régions : La répartition des transformations de postes en 2002 | Page 10 |
| Epreuves PAC : Infos Commission de recours de 10 ans / PADHUE... | Page 11 |
| Courrier : PH et membre du SNPAC : c'est possible Mr KOUCHNER et les PADHUE | Page 12 |
| La presse nationale : nouveau Président du SNPAC, les PAC à la croisée des chemins, des moutons noirs chez les blouses blanches | Pages 15 et 16 |
| Les avant-projets des textes officiels... | Page 15 |
| Dernière minute : Les délégués régionaux, membres du Bureau National, Sommaire | Page 16 |

